

**Procès-verbal in extenso du CONSEIL d'ARRONDISSEMENT
Du Mercredi 16 mai 2018 – 18h00-**

David KIMELFELD

Le mercredi 16 mai 2018 à 18h00, Mesdames et Messieurs les membres du CA dûment convoqués le mercredi 9 mai 2018 en séance publique par Monsieur le Maire du 4^{ème} arrondissement se sont réunis dans la salle du Conseil de la Mairie du 4^{ème}.

Nous allons procéder à la désignation d'un secrétaire. Je vous propose la candidature de Christophe Dercamp

Je soumetts cette proposition au vote.

Qui est favorable à cette proposition pour la séance de ce jour ?

C'est donc Christophe Dercamp qui assurera les fonctions de secrétaire.

Je lui demande de procéder à l'appel nominal des élus.

Présents : David Kimelfeld, Anne Mignotte, Jean Truc, Valérie Schell, Geoffroy Bertholle, Sylvie Palomino, Etienne Tête, Dounia Besson, Marie-Agnès Cabot, Virginie Varenne, Christophe Dercamp, Marie Guyon, Josselin Edouard et Abdelkader Selmi.

Absent excusé : Emmanuel Hamelin (pouvoir donné à Marie Guyon)

Mesdames et Messieurs vous avez pris connaissance du PV et du compte rendu de la séance du 15 mars 2018. Si personne n'a d'observations à présenter concernant leur rédaction, je les mets aux voix.

Le PV et le compte rendu de la séance du 15 mars 2018 sont adoptés à l'unanimité.

4-18-492-28236 : RAPPORTEUR : VALERIE SCHELL

DIRECTION DES EVENEMENTS ET ANIMATION

OBJET : Programmation "Tout l'monde dehors !" 2018 - Approbation de conventions types

Cette délibération annonce la programmation de l'été de Tout l'monde dehors dont c'est la 16^{ème} édition. Le festival d'évènements démarrera le 21 juin pour se terminer le 2 septembre. L'objectif de Tout l'monde dehors est d'ouvrir sur l'espace public toutes les formes du champ culturel, du théâtre aux sports pour les lyonnais qui ne partent pas en vacances. Les évènements sont gratuits. Un programme complet de toutes les manifestations estivales dont Tout l'monde dehors qui se dérouleront en juin, juillet, août et début septembre sera à la disposition des lyonnais. Ce qui est exceptionnel car jusqu'à présent nous n'avions que la programmation de Tout l'monde dehors.

Année après année, on se rend compte sur notre ville et à l'échelle de notre arrondissement de l'engouement que suscitent ces évènements. Comme chaque année, la sélection n'est pas facile et faire rentrer les projets dans la case « finances » n'est pas toujours aisé. Vous avez le détail des 11 porteurs de projets retenus dans le 4^{ème} arrondissement : ils ont été choisis pour leur originalité, leur diversité et leur qualité artistique. Il y a un renouvellement de 88 % des acteurs culturels. Le critère essentiel est de mettre en avant les compagnies et les associations du 4^{ème} arrondissement. Je ne vais pas vous détailler la programmation. Toutefois je vais relever deux petites choses : un nouveau lieu car on change d'EHPAD ; nous allons en effet découvrir la résidence Hénon sur le boulevard des Canuts. Il y aura également des spectacles jeunes enfants et on reconduit l'opération Festimômes ; même si elle n'est pas annoncée dans cette délibération, elle est bien actée dans le cadre de Tout l'monde dehors avec les projets Ville.

Un autre projet qui n'est pas non plus dans le cadre de Tout l'monde dehors mais qui participe aux festivités de Lyon et du 4^{ème} est Cerisaie en sports dont c'est la troisième édition. Il va mettre en avant la féminisation des pratiques sportives. On retrouve du théâtre, du cirque, du cinéma avec des nouvelles compagnies le Théâtre de l'homme. On met également en avant des compagnies émergentes comme Même pas en rêve. Le budget pour l'ensemble des neuf arrondissements s'élève à 141 220 €. Merci.

Rapport adopté à l'unanimité

4-18-493-28235 : RAPPORTEUR : VALERIE SCHELL

DIRECTION DES EVENEMENTS ET ANIMATION

OBJET : Arrondissements en fête - Subventions aux associations - Approbation de conventions types

C'est une délibération que nous avons chaque année et qui permet aux associations ancrées sur leur territoire d'organiser des fêtes de quartier avec pour objectif l'implication et la mobilisation des habitants, le vivre ensemble et une programmation grand public comme le Pardon des marinières.

Le soutien de la ville de Lyon pour ces 14 associations est de 42 000 €.

Sur notre arrondissement nous soutenons deux manifestations :

Les Talents de la Croix-Rousse initiés par le Comité des fêtes depuis 2009 : l'objectif est de rendre hommage à des personnalités connues ou pas connues qui sont en lien avec notre arrondissement.

Le premier temps fort aura lieu ce mercredi prochain à l'ESPE à 18h45 avec le visionnage du court métrage réalisé par Claude Roy.

L'aide apportée est identique à celle de 2017, à savoir 1500 €.

Le second, Ouest en fête aura lieu le 29 juin sur la place Flammarion qui a depuis plusieurs années démarré Tout l'monde dehors qui est porté par les centres sociaux de la Croix-Rousse et le conseil de quartier ouest. Un moment fort pour les habitants, convivialité, autour d'ateliers créatifs avec un temps fort la piste géante de danse sur la place. Même soutien financier qu'en 2017 1500 €.

Merci pour votre écoute

Rapport adopté à l'unanimité

4-18-494-28232 : RAPPORTEUR : VALERIE SCHELL

DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

OBJET : 20e anniversaire de l'inscription du site historique de la ville de Lyon au patrimoine mondial par l'UNESCO - Attribution de subventions à différents acteurs culturels dans le cadre du Fonds d'Intervention du Patrimoine (FIP) - Approbation d'une convention de partenariat pour une exposition photographique entre les écoles de Condé et la Ville de Lyon

Depuis le 5 décembre 1998 une grande partie de la presqu'île, la colline de Fourvière et le territoire de la Croix-Rousse délimité par les anciennes fortifications sont inscrits au patrimoine. Le boulevard de la Croix-Rousse du 4^e est une zone tampon pour l'instant encore. Dans les années à venir, cela peut changer pour une inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO. Cela représente une reconnaissance de la valeur historique de notre ville pour son patrimoine architecturale et son évolution au fil des années.

L'année 2018 marque les 20 ans d'inscription du site historique au patrimoine mondial.

Lors des ateliers du patrimoine en mars, la ville de Lyon a eu l'occasion de faire un état des lieux sur les différents sites inscrits. Reste à penser à l'avenir.

Cette délibération annonce les trois prochains grands événements autour des expositions à l'occasion de cet anniversaire de 20 ans. Notamment avec l'association Renaissance du Vieux Lyon, une exposition au musée Gadagne de mi-juillet à début décembre 2017.

La bande dessinée avec le festival Lyon BD, avec une exposition sur le thème « lire et la rencontre des lyonnais qui façonnent l'identité de la ville au travers des bulles et des images » (7500 €).

La Compagnie MA autour du théâtre de guignol et l'Ecole de Condé qui va effectivement participer avec sa section photos sur la mise en valeur d'un détail de l'architecture lyonnaise.

On pense souvent patrimoine matériel mais il est vrai qu'avec les associations Compagnie MA et Lyon BD nous sommes sur le patrimoine immatériel, très important dans le cadre de l'UNESCO.

Rapport adopté à l'unanimité

4-18-495-28161 : RAPPORTEUR : ABDELKADER SELMI

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

OBJET : Attribution de subventions à différentes associations dans le cadre du Fonds Associatif Local (FAL) et du Fonds d'Initiatives Locales (FIL) au titre du contrat de ville 2015-

2020 de l'agglomération lyonnaise (convention territoriale 2015-2020 de Lyon) pour un montant total de 38 000 euros

Ce rapport concerne l'attribution de subventions dans le cadre du Fonds Associatif Local et du Fonds d'initiatives locales pour un montant de 38 000 €. L'objectif est de financer des projets portés par différentes structures de la Ville autour de projets nouveaux et du développement d'autres dans le cadre de cette politique. Pour le 4^{ème} arrondissement, cela concerne plus particulièrement les centres sociaux du 1^{er} et 4^{ème} qui depuis trois ans ont lancé le Croix-Rousse show qui est l'occasion pour eux avec la section Hip Hop, plusieurs MJC de la Ville, le Département et maintenant la Région de faire un festival Hip Hop pour les jeunes de cette section mais aussi des autres MJC que nous avons accueillis déjà trois fois à la MDA pour leur représentation. Dans la collaboration avec ces différentes MJC ils vont aussi se produire dans les différentes MJC qui participent : trois représentations vont avoir lieu cette année.

Une subvention de 1000 € est proposée pour le Croix-Rousse Show.

Je vous propose de soutenir cette proposition.

Marie Guyon

Chaque année on voit les mêmes disciplines et c'est très bien. Est-ce qu'il y a un rapport de suivi : l'année dernière on avait l'association gestion Croix-Rousse qui proposait des activités aux jeunes qui ne fréquentent pas les structures de loisirs mais repérés sur le quartier. Est-ce que ce sont toujours les mêmes ou est-ce que ce sont « des nouveaux jeunes » et que sont devenus « les anciens jeunes » ?

Abdelkader Selmi

Si je ne m'abuse, vous êtes sur le rapport suivant 496. Je vous répondrai donc après.

Rapport adopté à l'unanimité

4-18-496-28164 : RAPPORTEUR : ABDELKADER SELMI

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

OBJET : Attribution de subventions de fonctionnement à des associations dans le cadre du dispositif national Ville Vie Vacances – Programmation initiale 2018 pour un montant total de 48 350 euros

Ce rapport s'inscrit dans le dispositif Ville Vie Vacances. Il a pour objectif de financer différentes activités sur les différents arrondissements. Pour le 4^{ème}, deux éléments interviennent portés par le Centre Social Pernon Grande Côte. La première action que vous avez citée a pour vocation d'aller vers les publics qui ne fréquentent pas ou plus le centre social. La deuxième action concerne le renouvellement d'une opération week-end familles pour des jeunes et leurs parents qui bénéficient du soutien scolaire.

Pour votre question concernant le suivi des jeunes, en l'occurrence, je n'ai pas de retour là-dessus mais je note la question et je reviendrai vous apporter la réponse lors du prochain CA. Je suppose, connaissant le travail qui est fait par les animateurs du centre social en corrélation avec Sauvegarde 69 qu'il y a un suivi pertinent au niveau de ces jeunes. Je ne pense pas qu'il y ait d'obligation de faire remonter ce suivi au niveau de la municipalité.

Rapport adopté à l'unanimité

4-18-497-28165 : RAPPORTEUR : ABDELKADER SELMI

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

OBJET : Attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations à caractère socio-éducatif ou de prévention spécialisée organisant des chantiers loisirs ou éducatifs à destination de jeunes lyonnais rencontrant des difficultés sociales et financières particulières – Programmation initiale 2018 pour un montant total de 66 797 euros

Comme le précédent rapport, ce rapport est récurrent. C'est un renouvellement de ce qui se faisait l'année dernière. Il concerne les dispositifs chantiers éducatifs et chantiers loisirs qui sont à destination de jeunes mineurs et majeurs dans le cadre du CLSPD (conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance) avec pour objectif de mener des actions vis-à-vis des jeunes pour leur permettre d'accéder à des loisirs et d'encadrer les jeunes au travers de chantiers à visée éducative et d'insertion professionnelle.

Sur notre arrondissement, deux structures portent ces deux types de chantiers : le centre social porte les chantiers jeunes loisirs ; il s'agit de préparer un séjour (l'année dernière c'était à Paris), pour cette année je n'ai pas la destination. Le soutien est de 3000 €. Sauvegarde 69 qui est l'association des éducateurs de prévention spécialisée intervient sur

notre territoire et sur le 3^{ème} et le 8^{ème} également dans le cadre de chantiers éducatifs qui sont organisés pour partie avec l'association Solidarité Afrique qui fait une brocante sur le boulevard de la Croix-Rousse au mois de juin.

Rapport adopté à l'unanimité

4-18-498-28171 : RAPPORTEUR : VIRGINIE VARENNE

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

OBJET : Programmation 2018 au titre du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance – Attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations pour un montant total de 179 926 euros

La délibération concerne la programmation 2018 au titre du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance. Il s'agit de l'attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations pour un montant total de 179 926 €, somme identique à l'année dernière. Comme vous le savez la Ville de Lyon s'est dotée d'un CLSDP qui constitue le cadre de concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité et de la prévention de la délinquance dans la commune. Elle poursuit deux objectifs essentiels : l'amélioration durable de la sécurité et de la tranquillité publique au quotidien des habitants et l'accompagnement individualisé des publics en difficulté qu'ils soient auteurs ou victimes. Nous avons quatre grands domaines d'intervention : le traitement de problématiques de tranquillité publique et d'insécurité, la prévention sociale en direction des jeunes exposés à la délinquance, la prévention de la récidive et la prise en charge et l'accompagnement des publics en difficulté ou vulnérables. Depuis 2012, la Ville de Lyon a créé deux zones de sécurité prioritaire. Notre arrondissement, et nous pouvons nous en réjouir, n'en fait pas partie. Concernant 2018, des thèmes prioritaires ont été mis en avant : la prévention du passage à l'acte délictueux des jeunes de 12 à 25 ans exposés à la délinquance, la prévention de la récidive, les actions de prévention en milieu scolaire, la médiation sociale et citoyenne, l'aide aux victimes notamment dans le cadre des violences faites aux femmes et la justice de proximité et l'accès aux droits. Sur toutes les associations qui sont aidées au travers de cette subvention, aucune n'est dans notre arrondissement. En revanche, plusieurs ont une action sur toute la ville et nous pouvons donc au cas par cas faire appel à ces associations. Je vous propose de valider cette délibération. Merci.

Marie Guyon

Je voudrais juste faire une observation : au regard de l'association Companio qui est une vieille association. Elle ne bénéficie la pauvre que de 1000 € alors que sa mission « redonner confiance, accompagner individuellement sans limite de durée ceux qui sortent de prison » est belle. Si on veut vraiment accompagner, il faut accompagner dans tous les sens du terme. 1000 € ce n'est pas beaucoup quand on voit qu'ailleurs d'autres aides plus conséquentes versées comme celle pour le Lien Théâtre qui bénéficie de 7000 €. Cela me gêne un peu. Je ne remets pas en cause l'aide à la culture, attention. Là il y a plus de préventif et de curatif.

Rapport adopté à l'unanimité

4-18-499-28212 : RAPPORTEUR : GEOFFROY BERTHOLLE

DIRECTION DES SPORTS

OBJET : Application enform@Lyon - Aménagement d'aires de fitness - Opération 60046573 - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'AP 2015-1, programme 00004 - Signature d'une convention d'offre de concours

Ce rapport vous propose de compléter le dispositif que vous connaissez déjà « enform@lyon ». Ce dispositif répond à une préoccupation de la Ville de Lyon qui est de développer l'activité physique et sportive dans le cadre des activités de plein air, en particulier les activités de rue. Ces parcours urbains dont on déjà parlé il y a environ un an au sein de ce conseil d'arrondissement, sont des parcours urbains en lien avec une application « enform@Lyon » que je vous invite à télécharger. D'ores et déjà il y a plus de 19 000 utilisateurs qui ont fait appel à cette application et ainsi ont découvert les parcours lyonnais. Cette application est appelée à se développer et surtout nous sommes appelés à augmenter le nombre de parcours de la ville qui sont pour le moment essentiellement sur le 1^{er} arrondissement, le 4^{ème}, le 2^{ème}, un peu le 9^{ème} et le 6^{ème}. La première phase s'est développée à partir de 2017. Dans la phase 2018-2020, nous sommes appelés à déployer cette application sur l'ensemble de la Ville. A ce titre-là, il faut que vous sachiez que notre objectif est de créer environ chaque année 10 à 12 nouveaux parcours, de manière à couvrir

progressivement tout le territoire de la Ville de Lyon, de construire des aires de pratique urbaine destinées au renforcement musculaire ou à l'assouplissement, d'organiser des parcours plus encadrés avec des usagers individuels, des agents de la Ville qui pourront animer ou participer à ce type d'événements. Le budget total pour 2018-2020 est de 723 000 € qui se décompose en 416 000 en investissement destinés particulièrement à ces aires de pratique et 306 000 € en fonctionnement pour le développement de l'application et le développement de nouvelles phases à l'intérieur de cette application.

Il faut savoir également que nous avons décidé d'un partenariat que vous aviez adopté avec la société AG2R de la mondiale. A l'issue d'un concours, il est proposé par AG2R de soutenir notre démarche à hauteur de 600 000 €. On vous propose donc, au-delà de la poursuite du développement de cette application et des investissements qui en découlent, d'accepter cette subvention de 600 000 € de la société AG2R.

David Kimelfeld

N'oubliez pas de télécharger l'application ! Par exemple : les chemins de la soie : lancez-vous sur les traces des Canuts pour percevoir la rumeur de la colline qui travaille et en passant par le marché de la Croix-Rousse n'oubliez pas de remplir votre panier ; après l'effort, le réconfort ! Alors pourquoi ne pas terminer par un pique-nique dans les parcs et jardins.

6.6 km.

C'est pour montrer que c'est concret !

Je mets le rapport aux voix.

Rapport adopté à l'unanimité

4-18-500-28237 : RAPPORTEUR : GEOFFROY BERTHOLLE

DIRECTION DES EVENEMENTS ET ANIMATION

OBJET : Attribution d'une subvention de 1 500 euros au Comité du Rhône et de la Métropole de Lyon de ski nautique et wake board, pour l'organisation de l'événement "Baby ski nautique", le dimanche 1er juillet 2018

Ce rapport est relatif à une proposition de subventions d'un montant de 1500 € en faveur du comité du Rhône et de la Métropole de ski nautique et de wake board. Le siège social se situe rue Thévenet, au Comité Département Olympique et sportif. Cette association se propose de reconduire l'animation qu'ils avaient organisée en 2017 et qui avait visé à initier environ 180 jeunes à la pratique du ski nautique. Cela s'était très bien passé. La Ville de Lyon a souhaité à nouveau soutenir cette initiative sachant que cette initiative est proposée à des très jeunes, des enfants de 3 à 10 ans, ce qui est relativement unique en matière de sports aquatiques. L'encadrement est fait par des bénévoles confirmés avec l'assistance de cinq bateaux qui permettent aux enfants de pratiquer en toute sécurité ce sport sous les applaudissements des parents qui sont sur les berges. Je vous propose d'approuver cette subvention de 1500 € en faveur du comité de ski nautique.

Rapport adopté à l'unanimité

4-18-501-28294 : RAPPORTEUR : CHRISTOPHE DERCAMP

DELEGATION GENERALE AUX AFFAIRES SOCIALES, AUX SPORTS, ET A L'EDUCATION ET A L'ENFANCE

OBJET : Subventions aux associations développant des actions auprès des personnes âgées (opération été, développement réseau) pour un montant de 50 150 euros - Approbation et autorisation de signer la convention de financement

Il s'agit d'un rapport récurrent concernant un soutien des associations développant des actions auprès des personnes âgées dans le cadre d'opération été et de développement réseau autour des problématiques de la santé. Il s'agit d'une délibération qui porte sur un montant total de 50 150 €. Sur notre arrondissement, il s'agit d'un soutien à l'association Réseau Santé à hauteur de 7250 € pour des actions de nutrition, de bien-être et de lien social pour bien vieillir. Je vous demande bien sûr d'approuver cette délibération.

Rapport adopté à l'unanimité

4-18-502-28168 : RAPPORTEUR : SYLVIE PALOMINO

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

OBJET : Programmation financière 2018 au titre du projet éducatif de territoire – PEDT de Lyon (volet extra-scolaire) – Attribution de subventions de fonctionnement à des structures pour un montant total de 318 573 euros

Cette délibération concerne la programmation financière 2018 au titre du projet éducatif de territoire. C'est le volet extra-scolaire. C'est l'attribution de subventions sur l'ensemble des arrondissements de la Ville. C'est une délibération classique que l'on retrouve chaque année. Elle représente un montant total sur la Ville sur 318 573 €. Pour ce qui concerne plus particulièrement notre arrondissement, les subventions sont attribuées à l'association des centres sociaux de la Croix-Rousse pour une action d'accueil dans les centres de loisirs d'enfants en situation de handicap. C'est donc un accueil en milieu ordinaire. Il y a aussi la suite des tickets sport et culture qui est une aide importante pour inciter les jeunes à la pratique régulière du sport en club et à des activités culturelles. On a un soutien de la délégation des sports. L'association PESD est aussi aidée pour son accueil de loisirs et sports pour tous. C'est pour l'arrondissement un partenaire essentiel notamment durant les petites et grandes vacances.

Rapport adopté à l'unanimité

4-18-503-28066 : RAPPORTEUR : SYLVIE PALOMINO

DIRECTION DE L'ENFANCE

OBJET : Autorisation de signer des conventions cadres et d'occupations temporaires avec diverses associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance

Ce rapport est une demande d'autorisation de signer, de renouveler des conventions cadres d'occupation temporaire dans diverses associations gestionnaires des équipements de la petite enfance. Pour ce qui concerne le 4^{ème}, nous sommes sur un renouvellement pour trois ans des conventions pour l'association Crèche Saint Bernard. Vous avez dans la délibération le montant de la valeur locative que représentent les locaux mis à disposition pour cette crèche associative, 52 650 €. Vous avez à côté un rappel des subventions de fonctionnement qui sont attribuées en deux tranches.

Autre structure pour laquelle il y a renouvellement : la mutuelle petite enfance Chazière. Il s'agit en fait du Jardin des gones, relais assistantes maternelles, pour des locaux là aussi mis à disposition pour une valeur de 14 357 €.

Rapport adopté à l'unanimité

4-18-504-28341 : RAPPORTEUR : SYLVIE PALOMINO

DIRECTION DE L'ENFANCE

OBJET : Lancement de la première tranche de l'opération n° 60004005 "Aménagements des crèches 2015-2020" et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1 - Programme n° 00002

Ce rapport concerne le lancement de la première tranche de travaux d'aménagement. Ce sont ce qu'on appelle les petits travaux dans les établissements. Il s'agit dans cette délibération de continuer à équiper nos équipements petite enfance d'installations de climatiseurs mobiles, compte tenu de la chaleur que nous avons eue en juin dernier. 35 crèches sont repérées dont certaines sur notre arrondissement. Des travaux dans des crèches du 1^{er} et du 8^{ème} arrondissement sont aussi prévus.

Je voulais profiter de cette délibération pour vous annoncer la rénovation prochaine très attendue de la crèche Hénon. Nous aurons 250 000 € de travaux d'investissement dans cette crèche qui va être totalement restructurée et nous avons pu réduire les délais des travaux qui vont démarrer autour du 20 juillet et sont prévus jusqu'à janvier 2019. Les enfants vont être délocalisés dans d'autres crèches. Tout un travail individualisé s'est fait avec les parents et des solutions ont été trouvées pour chaque famille. Nous allons pouvoir inaugurer une très belle crèche prochainement.

Marie-Agnès Cabot

Cela fait longtemps que je ne vous en avais pas parlé par peur de me répéter, peur de vous lasser...

Mais là avec cette délibération, forcément je recommence. 335 000 €, nous allons financer pour 335 000 € de travaux dans deux crèches, et si pour une fois on osait aller de l'avant, anticiper ? Osons donc les couches lavables.

Entre 0 et 3 ans, un enfant, c'est 1000 kg de déchets de couches. Utiliser des couches jetables a un coût trois fois supérieur à celui des couches lavables. Changer pour des couches lavables crée des emplois. Changer pour des couches lavables réduit nos déchets : une couche lavable remplace 200 couches jetables.

Une couche jetable est généralement formée de 3 couches : celle qui touche la peau du bébé est conçue pour isoler la peau de l'humidité ; la couche intermédiaire est constituée d'un gel

super-absorbant dans un noyau de cellulose. La composition exacte varie d'une marque à l'autre ; la couche externe est imperméable, en polyéthylène ou polypropylène. Elle ne laisse pas respirer la peau.

Le gel super-absorbant est essentiellement constitué de polyacrylate de sodium, capable d'absorber 80 fois son poids de liquide. Cette substance était présente dans les tampons hygiéniques jusqu'en 1985 ; elle en a été écartée car cette poudre est associée au syndrome du choc toxique. Des études plus poussées ont montré aussi la présence de parfum, d'autres composés d'organo-étains (étain dibutylique et étain de monobutyl, benzol (produit désormais considéré comme cancérigène et trouvé dans le gel des couches en 1988 par le magazine écologique allemand Öko-Test), de dioxines et des furanes dans la cellulose et l'enveloppe des couches jetables (en 1989). Leur présence résulte du blanchiment des couches jetables au chlore. 17 dioxines parmi les 200 répertoriées sont considérées comme cancérigènes à long terme par l'OMS. Elles peuvent être absorbées par la peau et se concentrent dans les cellules graisseuses. Elles sont aussi impliquées chez l'animal dans des dérèglements hormonaux, la baisse des défenses immunitaires et des problèmes de la fertilité.

Enfin, on retrouve du TBT (tributyl étain) trouvé par Greenpeace en 2000. Il est absorbé par la peau et peut nuire au système immunitaire de l'homme et endommager son système hormonal ainsi que du toluène, de l'éthyl benzène xylène et du dipentène .

Une couche jetable peut contenir jusqu'à 50 composants différents, qui resteront au contact de la peau de votre bébé pendant plus de 2 ans ! Une étude a mis en évidence des réactions de type asthmatiques chez des souris ayant respiré de l'air en contact avec des couches jetables (« Acute Respiratory Effects of Diaper Emissions », Anderson, 1999).

Aucune étude n'a été réalisée à ce jour pour prouver les effets à long terme des couches jetables. Toutefois, tenant compte des éléments qu'on y trouve, ne vaudrait-il pas mieux appliquer un principe de précaution ? Surtout qu'il s'agit de nouveaux nés et d'enfants en bas âge?

Les matières utilisées pour les couches lavables sont diverses et multiples. Toutefois, comme la composition est généralement clairement indiquée, vous pouvez acheter en connaissance de cause.

Pour la partie absorbante : du coton (éponge, jersey, flanelle, sherpa qui est une sorte de coton brossé, molleton,...), bio ou non, blanchi au chlore ou non ; de la fibre de bambou environ quatre fois plus absorbante que le coton est souvent utilisée pour les couches de nuit. Elle sèche plus lentement que le coton mais reste souple et douce malgré les lessives successives ; du chanvre: environ six fois plus absorbant que le coton, souvent utilisé pour les couches de nuit mais il sèche lentement et devient raide suite aux lessives successives matière synthétique (microfibre,...) qui absorbe bien et sèche vite.

Pour la partie en contact avec les fesses, on retrouve du coton, du bambou, du chanvre polaire très respirant, matière hydrofuge qui assure l'effet « fesses au sec l'urine traverse la matière vers la couche absorbante. Comme elle ne retient pas l'eau, les fesses restent plus au sec.

Pour la culotte : PUL (polyester recouvert de polyuréthane laminé): imperméable et respirant. C'est une solution parfaite pour la journée. Le polaire est, en outre, fabriqué à partir de bouteilles plastiques recyclées : vous offrez donc un débouché à un autre déchet. Du coton enduit respirant et un peu moins imperméable que le PUL. Cette matière offre un grand choix d'imprimés. Du nylon: moins respirant que le PUL. De la laine: très respirante et étanche si la laine a été traitée à la lanoline. Idéal pour les enfants à peau sensible ou en cas d'érythème fessier. Par contre assez contraignant au niveau des lessives (lavage à la main avec produit pour la laine et traitement à la lanoline toutes les 3 semaines environ). Polaire Windpro©: ou Windbloc© (fabriqué par Malden Mills® différent du polaire « fesses au sec » bien respirant et étanche. Très bonne solution pour la sieste ou la nuit. Entretien facile en machine.

Pour le papier de protection : cellulose biodégradable pour le papier de protection: il peut donc être jeté dans les toilettes avec les selles.

L'acquisition de la propreté : en 1961, époque du linge en coton, 90% des enfants étaient propres à 2,5 ans. En 1997, seuls 22% des enfants de 2,5 ans étaient propres. Aujourd'hui, à force d'avoir les fesses trop au sec, les enfants ont du mal à avoir un ressenti. Il faut quasiment attendre 3 ans pour qu'ils deviennent propres.

Couche étanche ou couche respirante ? L'étanchéité des couches jetables a pour conséquence d'augmenter la température sous le linge (étude de Partsch de 2001). Ce paramètre serait particulièrement important pour les petits garçons : la fertilité à l'âge adulte serait diminuée lorsque les bourses sont soumises à des températures élevées. Or les bourses seraient 1° C plus froides si le bébé est langé avec des couches en coton. Il devient dès lors intéressant de se tourner vers des matières respirantes, comme on en trouve dans les couches lavables.

Alors, Monsieur le Maire, mes chers collègues, pourquoi attendre ?

Depuis 2007, les bébés villeneuvois babillent en couches lavables dans les crèches de Villeneuve d'Asq, comme à Honfleur, alors que Besançon a attendu 2008 pour se lancer.

Soyons innovant, Monsieur le Maire, profitons de ces travaux et aménageons ces crèches pour le bien-être de nos bébés et de la planète.

Osons les couches lavables

Josselin Edouard

Je voudrais remercier Marie Agnès car ces différentes interventions sur ce sujet m'ont fait me plonger dans cette problématique des couches. Effectivement, c'est très pertinent, je ne vais pas aller au-delà. J'ai pour ma part d'autres sujets écologiques à vous soumettre. Ils sont d'un autre ordre, ils portent sur d'autres préoccupations et je le ferai en temps utile ici même.

David Kimelfeld

Ma mère m'en parlait il y a peu de temps en évoquant de vieux souvenirs qui me concernent directement. Elle n'a pas tout à fait la même appréciation. Chacun doit pouvoir s'exprimer. On ne va pas faire le débat ce soir. J'ai déjà été interpellé sur ce sujet. Cela ne dépend pas de l'arrondissement. Ce type d'expérimentation est à mener dans un consensus total. Cela ne peut s'imposer. Les expériences que vous citez à Villeneuve d'Asq ou ailleurs ont été faites dans un consensus parfait entre les parents, les personnels car il y a beaucoup d'incidences sur plein de choses. J'invite Sylvie Palomino à échanger avec vous un peu plus précisément. Vous m'aviez présenté il y a quelques années en arrière un certain nombre d'éléments, il est vrai que cela n'a pas produit d'effets.

Rapport adopté à l'unanimité

Marie Guyon

Il y a un rapport que je ne trouve pas dans la compétence de Sylvie Palomino le 28274 sur les rythmes scolaires. Les arrondissements ne sont pas consultés.

David Kimelfeld

Si vous voulez bien Madame Guyon, nous suivons l'ordre du jour et votre intervention sera abordée lors des questions diverses.

Je passe la parole à Dounia Besson pour le rapport 505.

4-18-505-28172 : RAPPORTEUR : DOUNIA BESSON

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

OBJET : Programmation financière 2018 au titre du développement et de l'animation des jardins citoyens et partagés – Attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations pour un montant de 83 250 euros

C'est un rapport récurrent sur l'animation et le développement des jardins partagés sur tous les arrondissements. Nous avons passé en 2018 le cap des 50 jardins partagés et comme vous pouvez le constater tous les arrondissements ont des jardins partagés. Sur le 4^{ème} nous avons été sollicités par trois associations qui sont les Jardins Ephémères qui ont sollicité une subvention de 2800 €, le Réseau Santé 1000 € et enfin le jardin Bonachoux 450 €. Nous continuons à soutenir le passe jardins pour consolider la dynamique d'animation des jardins partagés puisque l'objectif principal de cette dynamique, c'est à la fois créer du lien social mais également d'aborder tous les thèmes autour du développement durable et des enjeux autour du volet environnemental. Il est vrai qu'aujourd'hui le réseau des jardins partagés est un réseau très dynamique et qui répond concrètement aux besoins des habitants et des citoyens qui s'intéressent de plus en plus à ces enjeux environnementaux. Tout au long de l'année nous organisons également des conférences sur les thèmes de la nature en ville. Nous allons organiser un atelier sur le jardin de la Sauvegarde à destination de tous nos jardiniers autour de l'initiation à la perma culture. Plusieurs jardiniers de notre arrondissement vont y participer activement. Je vous propose de donner un avis favorable à ce dossier.

Marie Guyon

Qu'en est-il suite à notre réunion du mois d'avril sur le beau jardin du Clos Carret ? On va donner 2800 € mais je n'ai pas l'impression que le jardin soit créé. Peut-on m'expliquer ou va-t-il y avoir une autre réunion ? Je n'ai pas eu un sentiment de fraternité lors de cette réunion.

David Kimelfeld

Il est clair qu'il ne régnait pas un sentiment de fraternité lors de cette réunion. Je l'ai dit avant de clore cette réunion que je reprendrai avec Dounia Besson le sujet. Je n'ai jamais voulu faire le bonheur des gens contre eux. Soit cela amène un plus mais si cela n'en n'amène pas on passe à autre chose. C'est dans cet esprit qu'on va aborder cette question tranquillement, plus tranquillement que celles et ceux qui étaient présents l'autre jour. On n'aura pas de mal !

Rapport adopté à l'unanimité

David Kimelfeld

Madame Besson, je vous laisse la parole pour le 506.

Je vais passer la parole à Jean Truc pour le rapport 507 le temps que vous retrouviez vos notes pour que nous ne perdions pas de temps.

4-18-507-28265 : RAPPORTEUR : JEAN TRUC

DIRECTION DE L'AMENAGEMENT URBAIN

OBJET : Participation financière à la production de logement social – Autorisation de signature de conventions – Adaptation de l'opération 60059005 – Affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme 2015-3, programme 00016

Il s'agit d'un rapport assez traditionnel sur le financement du logement social. Comme vous le savez, lorsque des logements sociaux sont créés, ils bénéficient d'une aide des collectivités locales, pour les garanties de prêt parce que les bailleurs sociaux font des emprunts importants auprès de la caisse des dépôts et conciliation et les collectivités locales

La Métropole ou la Ville viennent les garantir, mais dans ce rapport, il ne s'agit pas de garanties : il s'agit de verser des subventions propres comme on le fait traditionnellement Le rapport qui vous est présenté porte au total sur 876 logements. Environ 10% concerne notre arrondissement qui est donc bien représenté puisque nous ne représentons que 6% de la population de la Ville. Nous bénéficions de subventions pour 10% de logements sociaux ; cela s'inscrit évidemment dans la politique globale qui est celle de la Métropole, donc de la Ville et de l'arrondissement, que nous retrouvons dans le programme local de l'habitat et qui prévoit évidemment de répondre aux très nombreux nouveaux habitants de notre Métropole.

Comme vous pouvez le voir, il y a cinq opérations qui concernent notre arrondissement de types d'ailleurs très différentes. On retrouve les trois manières de produire aujourd'hui le logement social. Tout d'abord ce qu'on appelle l'acquisition amélioration : on prend une maison ancienne, un bailleur social la rénove et ensuite on fait du logement social. Il y a deux opérations de ce type : une qui se trouve rue Dumont ; c'est Grand Lyon Habitat qui est en train de faire des travaux pour des logements à cet endroit-là avec évidemment une excellente intégration du logement social puisqu'on est au cœur de la Ville. Et une deuxième opération, l'amélioration-acquisition qui concerne la rue Roussy : c'est ICF qui construit quatre logements thérapeutiques destinés à des personnes fragiles qui ont besoin de cette période de transition avant d'entrer dans un logement autonome classique.

Il y a également deux opérations qu'on appelle dans notre jargon des VEFA, Vente en Etat Futur d'Achèvement : cette opération permet de créer du logement social de manière intéressante puisque elle oblige à chaque fois qu'on produit une opération privée le promoteur à faire 25% de logements sociaux ce qui permet d'en créer partout ; avec une petite limite cependant : cette opération ne peut se faire qu'à partir d'un minimum de 1500 m² de surface. Je trouve pour ma part cela un peu élevé et par chance dans le futur programme du futur PLUH qui va être voté probablement en fin d'année il y aura une modification : ce n'est plus à partir de 1500 m² mais à partir de 1000 m² de surface qu'il y aura cette contrainte de faire 25% de logements sociaux. C'est dans ce cadre-là que vous trouvez ici deux opérations, l'une au 1 rue Boussange qui va être menée par Crédit Agricole Immobilier pour la construction d'ensembles et par Dynacité come bailleur social et on devrait avoir une vingtaine de logements sociaux, là aussi en plein cœur de ville, dans une belle opération qui a par ailleurs donné lieu à une grande protection patrimoniale du rempart, à la création d'une traboule et la protection de l'espace boisé classé. Il y a une

deuxième opération VEFA qui est celle concernant les 26, 28 rue de Cuire, où là c'est COGEDIM qui construit des logements et Lyon Métropole Habitat qui va gérer la moitié des logements : 50% seront des logements sociaux, avec un souci de les flécher comme on dit plutôt en direction des seniors, puisque vous savez qu'on a, en matière de logement dans le 4^{ème} arrondissement comme partout dans Lyon, un problème de personnes âgées. Celles-ci sont souvent dans des grands appartements qu'elles voudraient bien quitter pour des plus petits. Inversement on a des familles qui voudraient bien rester dans le 4^{ème} arrondissement et qui n'y arrivent pas. Il y a là vraiment des possibilités intéressantes.

Le dernier c'est ce qu'on appelle de la construction neuve : ICF possède aujourd'hui au 52 rue Denfert Rochereau trois petits bâtiments, pas vraiment rattrapables car on ne peut pas vraiment les améliorer car ils ne sont pas en bon état. L'idée c'est de les démolir un par un afin de reloger les habitants. Le projet consiste à construire quatre bâtiments à la place des trois bâtiments ce qui permettra de faire passer le nombre de logement sociaux de 24 à 43 (on arrive presque à doubler le nombre de logements). Voilà donc les cinq opérations qui vont donc apporter pas loin d'une centaine de logements sociaux sur le 4^{ème} Arrondissement, et donc on vous demande donc d'approuver ces subventions de la Ville pour le logement social.

Josselin Edouard

J'allais vous poser sur ces quatre opérations sur le 4^{ème} la question récurrente pour laquelle je me suis expliquée la dernière fois, la question sur la zone Iris. Nous avons une stratégie, qui vaut ce qu'elle vaut, qu'au-delà de 25 % de logements sociaux dans une zone Iris, on considère qu'il faut favoriser la mixité ailleurs et on ne donne plus un avis positif dans ces conditions. Là en revanche, je n'ai même pas à aller jusque-là car figure le 1bis rue Boussange, l'îlot de la Poste. Je regrette qu'on n'utilise pas cet espace à d'autres fins que des constructions, qu'on ne prenne pas cette opportunité qui est presque historique pour mettre en place un véritable espace vert au cœur de la Croix-Rousse, sachant qu'on ne peut pas considérer que l'esplanade du Gros Caillou soit un espace vert en tant que tel. Vous le rappelez d'ailleurs car dès qu'on parle du Gros Caillou, il s'agit d'un dessus de parking. Dans ces conditions, avec mes colistiers nous votera contre.

David Kimelfeld

Quelques mots très rapides sur ces choix qui sont les vôtres que bien évidemment je ne partage pas car autrement nous serions dans la même majorité.

Je considère qu'il faut être dans une certaine logique : sur le 4^{ème} arrondissement, personne ne peut croire que nous sommes dans un déficit d'espaces verts, ni d'espaces verts de proximité. Tout le monde s'accorde à dire que dans cet arrondissement le ratio (je ne l'ai pas en tête mais je vous le donnerai) par habitant est un des ratios les plus intéressants de la Ville, si on enlève le 6^{ème} arrondissement avec le parc de la Tête d'or bien évidemment. On n'est pas dans un lieu en déficit d'espaces verts.

Les orientations du PLU-H telles qu'elles ont été proposées, y compris sur le 4^{ème} arrondissement (Jean Truc pourrait en parler longtemps) tiennent compte justement de cette préservation des espaces verts. Je rappelle aussi que sur l'îlot de la Poste, un travail considérable a été mené en lien étroit avec les associations et les riverains pour, sous l'autorité de mon prédécesseur puisque cela remonte assez loin, préserver un certain nombre d'espaces verts dans la composition urbaine de ce tènement.

Il faut ensuite que l'on fasse attention qu'on soit dans une même logique : là vous parlez d'espaces verts en lieu et place de logements. Pour ma part, j'ai souvent eu (pas avec vous directement mais avec certains de vos colistiers) des débats parce que d'un coup ils s'opposaient à des espaces publics qu'on voulait aménager. Pas pour mettre du logement mais pour enlever des places de stationnement et mettre des espaces publics. Et là d'un coup le déficit en espaces publics et le déficit en espaces verts devenaient moins importants que d'enlever des espaces verts. Il faut être dans une forme de logique. Pour ma part, je suis dans la logique que celle que l'on vient d'indiquer, c'est-à-dire de considérer qu'aujourd'hui dans cet arrondissement on ne peut évoquer tout et son contraire, dire au travers de certaines délibérations qu'il faut maintenir une certaine mixité sociale essentielle dans cet arrondissement, avoir une offre de logements supérieure à ce qu'elle a été ces dix dernières années pour éviter une gentrification de l'arrondissement (et vous savez les effets que cela produit) et en même temps chaque fois qu'on est sur une proposition de logements, parler juste aux proches riverains qui pour certains s'y opposent au lieu de parler à l'ensemble de la population du 4^{ème} et à l'ensemble de la population de la Ville de Lyon.

On ne peut pas saucissonner chaque fois l'intérêt général et l'intérêt particulier.

Je comprends bien, pour avoir rencontré les riverains et pour continuer à les rencontrer que certains soient inquiets (chaque fois qu'il y a une nouvelle construction une inquiétude légitime surgit). Ils ont profité pendant de nombreuses années d'un espace pas forcément le

plus fantastique et le plus reluisant de l'arrondissement avec un tennis et un parking sous utilisés.

Demain on aura un lieu, en partie remis à la disposition des Croix-Roussiens au travers d'une traversée piétonne qui permettra de trabouler depuis l'îlot de la Poste jusqu'à la petite place de la Croix-Rousse, permettant la redécouverte d'un patrimoine caché avec la fameuse porte. Collectivement, on a fait beaucoup d'efforts sur la composition de cette opération pour qu'elle soit admissible par tous. Les espaces verts qui vont être constitués (on aura l'occasion de reparler de ce projet) vont être très beaux et je pense que le jour de l'inauguration vous serez avec nous et très fier de la réalisation qui aura été faite. Je mets ce rapport aux voix.

Josselin Edouard

On est quand même dans une logique de densification qui est une politique assumée de la part de la Métropole. Je pense que l'on a une réelle opportunité de boiser, de faire quelque chose de vert au cœur de la Croix-Rousse et qu'on laisse s'échapper cette opportunité. C'est aussi simple que cela.

David Kimelfeld

Je vais vous répondre et après nous voterons ce rapport. Monsieur Edouard, il faut que dans votre groupe, vous vous mettiez à l'unisson. J'ai entendu dernièrement une intervention de Monsieur Hamelin sur le PLU-H qui disait qu'il souscrivait au travail fantastique qui avait été fait dans cet arrondissement, qu'il souscrivait aux grandes orientations. Soit vous souscrivez aux grandes orientations, soit vous n'y souscrivez pas. Si vous y souscrivez y compris sur l'équilibre, je cite les propos de Monsieur Hamelin que l'on pourra reprendre, absolument nécessaire qui avait été fait ici sur la préservation du bâti à préserver. On a fait un énorme travail là-dessus. L'accusation de densification de cet arrondissement est nulle et non avenue. On a fait un travail considérable. Il n'y a jamais eu autant de bâtiments anciens qui ont été préservés, qui seront préservés dans ce PLU-H, autant d'espaces verts qui vont être valorisés et préservés, autant d'arbres protégés. Il y a aussi la nécessité d'avoir du logement, du logement accessible à tous. Jean Truc l'a évoqué : le logement social c'est aussi du logement pour nos aînés, nos seniors. Dans nos opérations, on essaye d'avoir un certain équilibre, d'anticiper. Il faut maintenir nos seniors dans notre arrondissement au cœur de notre ville et c'est cette réponse-là que nous souhaitons faire au travers du logement social, pour les familles également, les jeunes foyers. C'est cet équilibre-là qu'on essaye de maintenir. Ce PLU-H qui va se décliner a été fait dans une grande concertation sur cet arrondissement. Tout le monde le reconnaît et je pense qu'il est assez consensuel, sans volonté de densification. Les erreurs d'urbanisme sur cet arrondissement sont anciennes. Je vous invite à venir vous promener avec moi rue Hénon et vous verrez alors ce qu'était la densification sauvage sur cet arrondissement, avant 1980. N'importe quoi avait été fait alors sur cet arrondissement en matière de composition d'architecture, en matière de développement d'un certain nombre de logements. Les choses alors se sont mal jouées dans des tas d'endroit. Je ne jette pas la pierre à nos prédécesseurs car ils ont agi avec leur éclairage. Depuis, les choses se font de manière concertée, équilibrée et vous le verrez quand on présentera les projets sur le collège Maurice Scève car là on pourrait avoir une densification énorme. Allons-nous promener ensemble autour du collège Maurice Scève où il y a eu autrefois des erreurs architecturales et de compositions urbaines. Là vous verrez ce qu'on a fait dans les années 1980 pour dévisager la colline de la Croix-Rousse. Les sujets aujourd'hui ne sont pas ceux-là. Je suis un peu vif car je trouve que c'est un procès en sorcellerie qui n'est pas bon. On essaye ici de faire les choses de manière consensuelle, avec les habitants. On donnera les nouveaux chiffres du logement, franchement ici on n'est pas dans la densification. Personne ne peut le croire.

Etienne Tête

Propos inaudibles hors micro

David Kimelfeld

Merci Monsieur Tête. Je mets ce rapport aux voix.

Rapport adopté à la majorité

Marie Guyon, Emmanuel Hamelin et Josselin Edouard votent contre

4-18-508-28348 : RAPPORTEUR : JEAN TRUC

DIRECTION DE LA GESTION TECHNIQUE DES BATIMENTS

OBJET : Travaux de mise en sécurité du bâtiment C de l'Internat Favre suite à un arrêté du Maire de Lyon du 12 février 2018 - 86, rue Chazière à Lyon 4e - Lancement de l'opération n°04029XXX - Affectation d'une partie de l'AP n° 2015-14, programme 20020 - EI 04029

C'est une opération simple qui concerne un bâtiment de la Ville, impasse Chazière dans le parc de l'internat. Ce bâtiment est en mauvais état : on vient de découvrir des graves fissures qui portent atteintes à la solidité du bâtiment. Les façades ont été construites en mâchefer et la réparation n'est pas envisageable. Face au péril, un arrêté a été pris le 12 février avec une évacuation du bâtiment où par chance il n'y a pas grand-chose. Il y avait l'appartement du gardien qui a été relogé ailleurs. En attendant la démolition de ce bâtiment, il s'agit de faire un périmètre de sécurité autour et d'étayer le bâtiment pour éviter qu'il ne s'écroule, ne serait-ce que parce qu'il y a dedans des installations électriques auxquelles il faut encore pouvoir accéder. Le projet consiste à sécuriser, à créer un périmètre de sécurité et à étayer les façades pour éviter un effondrement. 250 000 € sont prévus pour cette opération.

Josselin Edouard

Monsieur le Président, chers collègues, cher Jean Truc : je n'ai pas lu l'intégralité des 791 pages du rapport qui nous sont soumises. Par contre, j'ai été très attentif par rapport à cette délibération. J'ai trois questions et une remarque.

Pour mémoire, ce site qui contenait l'Internat Favre, a été fermé pour des raisons financières. Vous y avez placé finalement des nouvelles structures d'accompagnement de l'enfant à travers d'associations départementales, les pupilles de l'enseignement public et il me semble la Ferme pédagogique qui a démarré. Aujourd'hui, on apprend que le bâtiment central, bâtiment C, menace ruines et présente donc des risques pour son environnement. Cela va nous coûter 250 000 € pour pouvoir sécuriser l'ensemble, pour pouvoir accéder aux compteurs, des choses aussi basiques que cela. C'est quand même une dépense substantielle. On va effectivement donner un avis favorable.

J'ai cependant trois questions. Qu'est ce qui aurait déclenché un tel désordre soudainement ? Si ce n'est pas soudainement tant mieux ! Rien n'avait été observé du temps de l'internat, il y a deux ans de cela, il me semble ? Finalement, on a eu beaucoup de chance, dans notre malchance. C'est ma première question.

Que fait-on des structures présentes ? Est-ce qu'elles sont concernées ? Je parle de l'association départementale. Poules, veaux, vaches, cochons de la Ferme Pédagogique...

Jean Truc

Ils ne sont pas arrivés.

Josselin Edouard

Bien. Il faut se soucier du bien-être animal. Au-delà, c'est surtout là que porte ma question en fait Monsieur Truc : quel devenir pour cet ensemble immobilier qui est un ensemble remarquable, qui témoigne des préoccupations de nos prédécesseurs (vous en parliez à l'instant, Monsieur Kimelfeld), des préoccupations sociales d'un ancien maire de Lyon dans le prolongement d'ailleurs de ce que Childebart, le fils de Clovis avait fait pour l'hospice des pauvres, notre Hôtel Dieu. Quel devenir, par ailleurs au-delà du bâtiment pour le tènement - c'est un beau tènement, dans un contexte je continue à le dire, de politique de densification assumée à l'échelle de l'agglomération ?

Petite remarque enfin : nous avons demandé la constitution d'une mission d'information sur la politique patrimoniale et foncière de la Ville. J'espère qu'à travers cette démarche on pourra nous éclairer un peu sur la stratégie.

David Kimelfeld

Je vais vous répondre Monsieur Edouard. D'abord, pour vous dire qu'il faut qu'on aille ensemble faire une grande ballade tous les deux, en passant pour aller à l'internat par la rue Hénon pour vous montrer les dégâts des années 70/80 sur l'urbanisme. Je vous montrerai alors que ce bâtiment n'a strictement rien à voir avec l'internat passé. Ce bâtiment est un bâtiment qui depuis de nombreuses années non utilisé...

Propos de Monsieur Edouard hors micro

S'il vous plaît, Monsieur Edouard, une nouvelle fois je voudrais aller jusqu'au bout.

Il n'est pas utilisé aujourd'hui par l'internat actuel qui est sous la responsabilité de la Métropole. L'internat est dans le bâtiment qui est en face de l'autre côté. Ça c'est la première chose : en effet, dans mon propos on pourrait penser que le fait d'avoir un péril sur ce bâtiment remet en question la pérennité de l'internat et l'accueil des enfants. Ce n'est pas le

cas. Donc, ne faites pas le faux naïf, en essayant d'agiter des angoisses, des inquiétudes. Je vous le dis ici : cela n'a strictement rien à voir. Je vous réponds. C'est une réponse ferme et définitive du maire du 4^{ème} arrondissement et au passage du Président de la Métropole qui connaît ce dossier, puisque c'est un dossier qui se place sous la responsabilité de la Métropole. Il n'y a pas de remise en question de l'internat, à travers ce dossier de la mise en péril de ce bâtiment. Vous avez une réponse à votre question.

Deuxième chose : sur la ferme pédagogique. Cela n'a strictement rien à voir. En effet, il s'agit de locaux situés derrière le bâtiment aujourd'hui utilisé par l'internat appartenant aux espaces verts de la Ville de Lyon. Ils vont être réhabilités, 60/70 m2 en rez-de-chaussée. Cela ne remet pas en question donc la Ferme pédagogique.

Cela remet en question une chose : pendant une période, ce bâtiment, désormais inutilisable était le logement du gardien et pouvait être utilisé en outre comme crèche tampon pour le 4^{ème} et l'ensemble de la Ville. Effectivement, on ne peut plus se servir de ce bâtiment comme crèche tampon en raison de la menace.

Mais que diriez-vous si nous n'avions pas pris les mesures de précaution que nous prenons aujourd'hui ?

Pourquoi cela a été découvert maintenant ? Je n'en sais rien. Il y a bien un moment où ce genre de choses sont découvertes ! Aujourd'hui, et c'est la responsabilité de la Ville, il y a un arrêté de péril et on met en sécurité ce bâtiment.

De la même façon, agiter des inquiétudes sur ce tènement ! Vous avez déjà essayé, vous n'étiez pas le seul, lorsqu'on s'est posé la question sur ce qu'on allait faire. Beaucoup de gens ont agité l'idée que nous allions livrer ce foncier au privé pour y faire du logement. Certains ont même dit un hôtel de luxe ! J'ai dit depuis le début : ce foncier restera un foncier d'intérêt général et on y accueillera de nouveau des structures autour de la Petite enfance et de l'Education. C'est ce que nous avons fait : nous avons tenu l'engagement que nous avons pris. Dans le cadre du PLU-H nous avons pris les précautions d'usage pour que ce foncier reste un foncier qui soit utilisé pour un intérêt général, collectif, pour y accueillir un internat avec l'association que vous avez indiquée, avec une convention qui couvre pour de nombreuses années. Il y a des espaces verts protégés importants. Le bâtiment en lui-même est protégé. N'agitez pas ce genre de choses ! Vous allez trouver plein d'autres sujets à agiter d'ici 2020 mais celui-là, si je peux me permettre un tout petit conseil d'ami, n'est pas un « bon sujet » car il ne repose sur rien, si ce n'est sur du sable. Vous n'arriverez pas à faire une polémique sur ce sujet-là : il est cadré, il y a une volonté politique, il y a des enfants dans cet internat qui va continuer à se développer. Il n'y a aucun lien de cause à effet entre la mise en sécurité de ce bâtiment et la remise en question que vous imaginez, vous seul, du devenir de ce foncier-là. Je vous dis. Prenez cela comme « argent comptant », comme un engagement qui ne repose pas sur du sable mais sur des documents d'orientation d'urbanisme et d'habitat, PLU-H. Vous pouvez vous y référer, aller voir la préservation du bâtiment, la préservation des espaces verts, la durée de la convention avec l'association départementale des pupilles (je n'ai plus en tête, vous m'en excuserez, la durée). Il n'y a aucune volonté de faire quoi que ce soit d'autres de ce qui est fait ici sur ce foncier. Nous nous sommes suffisamment battus pour y accueillir de nouveau des enfants, des activités en lien avec la protection de l'enfance pour remettre en question nos engagements parce qu'il y a un arrêté de péril sur un bâtiment aux trois quarts vide.

Je mets ce rapport aux voix.

Rapport adopté à l'unanimité

David Kimelfeld quitte la séance pour la présentation du compte administratif et passe la présidence du CA à Anne Mignotte, 1^{ère} adjointe

PRESIDENT : Anne Mignotte

SECRETARE : Christophe Dercamp

Présents : Anne Mignotte, Jean Truc, Valérie Schell, Geoffroy Bertholle, Sylvie Palomino, Etienne Tête, Dounia Besson, Marie-Agnès Cabot, Virginie Varenne, Christophe Dercamp, Marie Guyon, Josselin Edouard et Abdelkader Selmi.

Absent excusé : Emmanuel Hamelin (pouvoir donné à Marie Guyon)

Nous allons voter le compte administratif 2017. Je vous rappelle comme les années précédentes, que c'est le récapitulatif ou une sorte de photographie de l'année passée. Il s'agit d'examiner les comptes et de les comparer avec les prévisions qui avaient été faites. Il ne s'agit donc plus de débattre des choix (le débat a eu lieu lors du vote du budget primitif 2017) mais de vérifier l'application de ces choix. C'est parce qu'on vérifie la bonne application de ces choix, la bonne gestion de ce budget que le maire sort pendant la présentation de ce compte administratif.

Pour trouver le compte administratif, il faut se plonger dans le document que vous avez désormais de manière dématérialisée heureusement car il fait environ 780 pages. Vous avez pu trouver le compte administratif entre les pages 757 et 774. Je me contenterai de vous parler de deux pages. En effet, dans un compte administratif, il y a deux pages essentielles : la page 757 qui présente les grandes masses et la page 765 où on trouve tout le détail des dépenses de fonctionnement avec les évolutions d'une année sur l'autre et sur lesquelles on fait généralement des commentaires. Les autres pages reprennent en gros ces chiffres-là.

Page 757 : pour analyser le compte administratif, on part des recettes qui sont indiquées tout en bas. Le budget 2017 était de 613 591.76 €. Puis on regarde face à ces recettes, les dépenses celles réalisées (faites et payées) 506 000 €. Il faut ajouter les dépenses engagées en 2017 mais dont les factures n'ont pas été payées. On ne peut pas les reporter sur l'exercice 2018 au nom de la « sincérité budgétaire ». Ces dépenses engagées en 2017 mais payées en 2018 sont comptabilisées pour celles supérieures à 2500 €. On arrive alors à un total réalisé inférieur heureusement au montant des recettes et on a alors un excédent brut auquel il faudra enlever d'autres factures, celles inférieures à 2500 €. On arrive alors à un excédent net de 39 396 €. Cet excédent est reporté sur le budget 2018 dans les différents chapitres.

Page 765 : on trouve tous les détails de dépenses de fonctionnement et c'est là que l'on peut faire des observations. Si ce sont des questions très précises comme le fait parfois Madame Guyon, je ne donnerai peut-être pas la réponse aujourd'hui. Je donne seulement les grandes lignes : dans ces dépenses, il y a eu des hausses et des baisses. Les hausses sont liées à des événements, la vie locale est de plus en plus importante en effet. En 2017, il y a eu en plus les élections et dans ce cas-là, il y a des dépenses d'affranchissement pour envoyer les cartes électorales, les radiations, les repas pour les personnes qui ont tenu les bureaux de vote etc...

Il y a eu des baisses sur le fonctionnement ordinaire : frais de maintenance, frais de fluides, électricité etc...

Si vous voulez plus de précisions, on peut évidemment vous les fournir. Il me semble que j'ai donné les éléments principaux sur les deux pages essentielles.

Josselin Edouard

Petite intervention de ma part. On va s'abstenir car on est dans le cadre du budget et que classiquement, pour être cohérent, on s'abstient.

Je vous dirai qu'on vient de me qualifier de faux naïf, ce que je n'apprécie pas vraiment dès lors que l'opposition a quand même le droit de poser des questions. Moi je vous crois un vrai sincère. Par exemple, je ne demanderai pas de contrôle sur pièces, ce que je pourrais faire pour vérifier dans le détail. Nous vous faisons entièrement confiance sur ces questions.

Rapport adopté à la majorité

Marie Guyon, Emmanuel Hamelin et Josselin Edouard s'abstiennent

Retour de David Kimelfeld

PRESIDENT : David Kimelfeld

SECRETARE : Christophe Dercamp

Présents : David Kimelfeld, Anne Mignotte, Jean Truc, Valérie Schell, Geoffroy Bertholle, Sylvie Palomino, Etienne Tête, Dounia Besson, Marie-Agnès Cabot, Virginie Varenne, Christophe Dercamp, Marie Guyon, Josselin Edouard et Abdelkader Selmi.

Absent excusé : Emmanuel Hamelin (pouvoir donné à Marie Guyon)

David Kimelfeld

Merci pour votre confiance. On revient au rapport 506.

4-18-506-28170 : RAPPORTEUR : DOUNIA BESSON

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

OBJET : Programmation financière 2018 au titre de la politique emploi et insertion professionnelle – Attribution de subventions de fonctionnement à différentes structures pour un montant total de 674 964 euros

Ce projet de délibération est récurrent. Il concerne la programmation financière 2018 au titre de la politique emploi insertion professionnelle de la Ville de Lyon, l'attribution de subventions de fonctionnement à différentes structures pour un montant total de 674 964 €. Je vais donner des éléments de contexte. La Ville de Lyon compte fin décembre 2018 48 168 demandeurs d'emploi, inscrits au Pôle emploi. La zone d'emplois se maintient globalement à Lyon à un niveau plus favorable que dans les zones comparables. Les personnes de 50 ans subissent une forte augmentation dans les demandeurs d'emploi plus que les autres tranches d'âge et il est important de rappeler que les demandeurs d'emploi hommes en nombre plus important. Le dynamisme de Lyon et de son agglomération se confirme dans un contexte général de croissance économique. Il est important de rappeler que la Ville de Lyon dans un contexte de contraintes budgétaires continue à avoir un engagement fort sur sa politique insertion emplois toujours en lien avec la Métropole puisque la Métropole a récupéré cette compétence insertion. Le cadre est toujours le même : je vous le rappelle à chaque Conseil d'arrondissement. Un travail de fond a été mené avec la maison de l'emploi et de la formation et la mission locale pour mutualiser et surtout fixer des orientations en lien avec l'exécutif. Ces orientations permettent aujourd'hui d'avoir un budget qui correspond aux besoins des plus fragiles. L'objectif principal est de ne pas laisser sur le bord de la route les personnes les plus fragiles avec toujours en tête l'égalité de traitement sur ces sujets. Les opérations proposées pour la programmation concernent l'accueil, le diagnostic et l'orientation, la référence de parcours (un conseiller qui accompagne le demandeur d'emploi tout au long de son parcours d'insertion), la mise en situation de travail qui est un élément fondamental en général dans des associations d'insertion, des ETTI et des entreprises d'insertion. Il y a un lien important avec les entreprises du territoire, un axe important autour de la formation et de l'accès à l'emploi pérenne. La régie 1.2.4 est fortement soutenue par la Ville et intervient sur le 1^{er}, 2^{ème} et 4^{ème} arrondissement de Lyon ainsi qu'Amely. Je ne vais pas vous faire le détail de tous les soutiens. Il faut retenir qu'il est important d'avoir une Métropole équilibrée qui accompagne les plus fragiles.

Rapport adopté à l'unanimité

4-18-510-27976: RAPPORTEUR : DAVID KIMELFELD

DIRECTION DE LA CENTRALE DE L'IMMOBILIER

OBJET : Lyon 4e - Renouvellement de la convention d'occupation accordée par la Ville de Lyon au profit de l'association "La Société des Meilleurs Ouvriers de France du Rhône" autorisant la mise à disposition des locaux sis 18, rue Belfort - N° EI 04 188

Ce rapport renouvelle une convention d'occupation accordée par la Ville de Lyon. C'est un dossier ancien car la première convention date de 1995 du temps de Gaby Caillet qui avait souhaité qu'on mette à disposition à la Croix-Rousse un lieu pour les meilleurs ouvriers de France, un lieu pour se réunir et un lieu d'exposition.

Il y a une réévaluation de la valeur locative, avec une partie importante exonérée. Sur un montant de 29 100 €, on maintient une exonération partielle de 24 300 € ce qui donne une redevance annuelle de 4800 €. Compte tenu de l'augmentation d'une convention à l'autre, la Ville a proposé que l'augmentation soit échelonnée, qu'elle n'arrive pas dès la première année. Vous avez un calendrier sur les trois prochaines années avec une première redevance à 3400 €, une deuxième à 4100 € pour arriver aux 4800 € sur la troisième année pour laisser la Société des Meilleurs ouvriers de France de prendre en compte cette augmentation.

Etienne Tête

C'est l'actualité qui me pousse à intervenir sur ce dossier. Vous avez pu observer que la presse s'est fait largement l'écho des conflits internes qu'il y a au sein de cette structure avec 100 meilleurs ouvriers de France qui signent une pétition par rapport au climat et notamment le débat (sans me prononcer sur le fond du débat avec quand même quelques réserves sur les évolutions) de dévalorisation de la qualification des meilleurs ouvriers de

France qui sont environ de 200 à 250 par an toutes spécialités confondues. On a certes l'image de Bocuse et des cuisiniers mais cela touche énormément de professions, pas uniquement les métiers de bouche, mais aussi le secteur du textile etc... Je trouve quand même qu'on devrait lorsque des événements politiques de cette nature se produisent et que nous apportons une aide à cette structure, on ne le soit pas à l'aveugle. Que l'on puisse réfléchir ! Si on aide ces structures, il faut qu'il y ait une évolution positive. La reconduction sans réflexion peut être parfois inquiétante.

Ce serait intéressant dans ce genre de situation de reporter le dossier pour se donner le temps de voir quelles sont les évolutions de cette structure.

David Kimelfeld

Je souscris totalement aux revendications des Meilleurs ouvriers de France qui considèrent que les réformes qui pourraient arriver fragiliseraient la qualité du travail. Je ne pense qu'en les fragilisant encore plus qu'on va renforcer leurs revendications. Je soutiens leurs revendications et je pense qu'ils arriveront à convaincre que ce qui a été présenté dans un premier temps n'est sûrement pas la bonne formule car cela dévalorise les métiers et le statut même de meilleur ouvrier de France.

Propos inaudibles d'Etienne Tête car hors micro

David Kimelfeld

Mais oui, mais souvent Monsieur Tête nous sommes proches sur le fond et même quelque fois sur la forme.

Rapport adopté à l'unanimité

Questions diverses

Marie Guyon

Il y a un rapport qui va passer en conseil municipal, le 28274 pour être précis sur l'approbation de la tarification des temps périscolaires pour la rentrée 2018-2019. Cela concerne aussi beaucoup de familles sur la Croix-Rousse. Malheureusement, les arrondissements ne sont pas concernés au sein de leur conseil d'arrondissement. Ce qui est dommage car cela aurait pu être intéressant alors que pour les enquêteurs de l'INSEE cela passe en conseil d'arrondissement. Et l'enquêteur c'est 5.30 € la famille recensée. Là les tarifs sont en fonction du coefficient familial. C'est une observation qui a été dite à la commission éducation.

David Kimelfeld

Madame Palomino deux mots pour apporter quelques éléments à Madame Guyon.

Sylvie Palomino

Effectivement, nous avons eu la délibération sur les rythmes scolaires en arrondissement. Elle faisait suite sur chaque arrondissement à des votes de conseils d'écoles. La logique était bien d'échanger sur ce dossier dans les arrondissements avant le conseil municipal. Pour ce qui concerne cette délibération, comme il a été dit lors de la commission éducation où nous étions présentes, le choix a été fait, puisque c'est une délibération qui concerne l'ensemble de la Ville qu'elle ne passe pas en conseil d'arrondissement. Pour vous rassurer, je peux vous dire que sur notre arrondissement, il y a eu un grand travail par la délégation de David Kimelfeld au sein des conseils d'école. Nous avons fait une réunion ici pour la rentrée en maternelle pour apporter un certain nombre d'éléments, pour répondre aux questions des familles. Au niveau de l'arrondissement, nous avons un service d'inscriptions qui accompagne les familles et qui délivre beaucoup d'informations.

David Kimelfeld

Je voudrais juste avant de terminer ce conseil et je pense que vous allez vous associer à moi, vous dire que c'était le dernier conseil pour Marie-Anne Ribadeau Dumas. Elle va partir vers de nouvelles aventures, je l'espère pour elle, plus calmes mais toujours aussi intenses. Je voulais au nom de l'ensemble des membres du conseil la remercier. On aura l'occasion de le faire à nouveau à d'autres moments mais je voulais le faire aussi officiellement, c'est son dernier conseil, son dernier compte rendu, ses dernières signatures. Je lui souhaite bon vent et la remercie pour tous les travaux qu'elle a menés avec nous.

Bonne soirée.